

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Té: 05/63/94/09/88

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 18 juin à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle de la Mairie.

Présents: M. BORDES Denys, Mme CANDELON Pierrette, M. DONNET Christian, Mme FAISANT Isabelle, Mme GUYON LE BOUFFY Hélène, M. SERRES Christian, Mme VILLADIEU Claudine, Mme WINGTAN Véronique.

Absente excusée : Mme BORDES Stéphanie.

Absent : Monsieur CORBIERE Bernard.

Mme VILLADIEU Claudine a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1°) Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise :

Vu la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges du conseil communautaire ;

Vu le code général des collectivités territoriale et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Considérant l'organisation d'une élection partielle complémentaire sur la Commune de Sérignac ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la composition de la Communauté peut être fixée selon un accord local. A défaut d'un tel accord, la composition du conseil communautaire est fixée selon les règles du droit commun issues des III et IV de l'article L. 5211-6-1.

Le Conseil Municipal,

Après avoir étudié la possibilité de fixer la composition du conseil communautaire selon un accord local,

Après avoir étudié la possibilité de fixer la composition du conseil communautaire en application de la répartition de droit commun,

Décide en application de la répartition de droit commun de fixer à **51** le nombre total de sièges du conseil communautaire réparti comme suit :

Communes	Pop Municipale	Nb de délégués
Asques	137	1
Auterive	68	1
Balignac	35	1
Beaumont-de-Lomagne	3 746	14
Belbèze en Lomagne	134	1
Castéra-Bouzet	116	1
Le Causé	136	1
Cumont	53	1
Escazeaux	296	1
Esparsac	240	1
Faudoas	297	1
Gariès	114	1
Gensac	112	1
Gimat	212	1
Glatens	74	1
Goas	38	1
Gramont	148	1
Lachapelle	120	1
Lamothe-Cumont	113	1
Larrazet	654	2
Lavit	1 546	6
Marignac	116	1
Marsac	173	1
Maubec	145	1
Maumusson	57	1
Montgaillard	122	1
Poupas	83	1
Puygaillard-de-Lomagne	70	1
Saint-Jean-du-Bouzet	60	1
Sérignac	509	2
Vigueron	138	1
	9862	51

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 18/06/2017:

- *Délibération N° 2017-18/06-01* : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.

Signatures Membres du Conseil Municipal :

TRIFFAULT Claude	MAIRE	
VILLADIEU Claudine	1er Adjoint	
FAISANT Isabelle	2ème Adjoint	
BORDES Denys	Conseiller	
BORDES Stéphanie	Conseiller	Absente Excusée
CANDELON Pierrette	Conseiller	
CORBIERE Bernard	Conseiller	Absent
DONNET Christian	Conseiller	
GUYON LE BOUFFY Hélène	Conseiller	
SERRES Christian	Conseiller	
WINGTAN Véronique	Conseiller	